

Exercice 2006 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 7 juillet 2005, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Finances - Comptabilité

1) *Signature d'un avenant à la convention signée le 16 décembre 2005 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon*

Par une convention en date du 16 décembre 2005, la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon a accordé à la Ville de Besançon une aide financière d'un montant total de 182 483 € sous forme de subvention (147 233 €) et de prêt sans intérêt (35 250 €) pour le financement des dépenses d'investissement consécutives au transfert de la crèche du quartier Saint-Claude.

La Ville de Besançon ayant encaissé le prêt d'un montant de 35 250 € le 26 juin 2006, un avenant à la convention de prêt a été signé afin de fixer la date d'échéance du prêt au 1^{er} septembre de chaque année à compter de septembre 2006.

2) *Signature d'un contrat de prêt avec Dexia Crédit Local*

Le 22 mai dernier, Dexia Crédit Local a signé avec l'État, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) un protocole d'accord visant à soutenir les collectivités locales engagées dans des opérations de rénovation urbaine.

Dexia Crédit Local, avec le concours de la BEI, met ainsi à la disposition des collectivités locales une enveloppe spécifique de 500 M€ à des conditions bonifiées, destinée à financer les opérations de rénovation urbaine contractualisées entre l'ANRU et les collectivités locales.

Dans ce cadre, la Ville de Besançon a contracté le 17 juillet 2006 un emprunt destiné au financement du programme de rénovation urbaine des Clairs-Soleils. Ce prêt présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1 700 000 €

- Durée totale maximale : 20 ans et 11 mois dont :

. durée phase de mobilisation : 11 mois

. durée phase d'amortissement : 20 ans

- Phase de mobilisation :

. Taux : Eonia + marge 0,02 %

. Paiement des intérêts : mensuel

. Terme de la phase de mobilisation des fonds : 31/05/2007 inclus

- **Phase d'amortissement :**

. **Tranches d'amortissement :**

- Périodicité des échéances d'amortissement : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle, au choix de la Ville lors de la mise en place de la tranche d'amortissement

- Mode d'amortissement du capital : constant ou progressif ou personnalisé

. **Modules d'intérêts** : Taux fixe ou taux indexé

. **Conditions financières des modules d'intérêts** :

- Euribor 1, 3, 6, 12 mois + marge nulle 0 %

- Taux fixe mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel sur cotation spécifique

- Périodicité des échéances d'intérêts : mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. La périodicité des échéances d'intérêts doit être identique à la périodicité de l'index ou du taux choisi.

. **Arbitrage entre les modules d'intérêts** : La Ville peut pendant toute la durée de chaque tranche d'amortissement, substituer au module d'intérêts en cours un autre module d'intérêts parmi ceux prévus au contrat, sans modifier le profil d'amortissement de la tranche.

Le prêt sera encaissé courant 2007.

II - Contentieux

Affaire TAOS BLUE : Recours indemnitaire déposé par la SARL MGM devant le Tribunal Administratif le 21 juillet 2006 tendant à obtenir la réparation de son préjudice suite à l'annulation de l'arrêté du Maire en date du 25 juillet 1997 ordonnant la fermeture de l'établissement (annulation confirmée par la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 15 décembre 2003). Montant de l'indemnité demandée à la Ville : 491 478 €.

III - Marchés à procédure adaptée d'un montant égal ou supérieur à 30 000 € HT

Objet du marché	Date du marché		Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Palais Granvelle - Musée du Temps - Aménagement des réserves du musée	14/02/06	Lot 1 - Démolition - Maçonnerie - Installation de chantier	PATEU & ROBERT 25 Besançon	53 592,76 € TTC
	02/03/06	Lot 2 : Couverture - Cheminement intérieur - Châssis bois	PATEU & ROBERT 25 Besançon	25 998,41 € TTC
	14/02/06	Lot 3 : Cloisons - Isolation - Peinture	DARLOT 70 Quincey	25 205,04 € TTC
	14/02/06	Lot 4 : Plateformes métalliques - Rayonnages	FERALP SYSTEM 93 Noisy-le-Grand	17 410,17 € TTC
	14/02/06	Lot 5 : Electricité - Courants faibles	MAGNO 25 Pontarlier	25 331,14 € TTC
	14/02/06	Lot 6 : Alarmes incendie - Anti intrusion	CEGELEC 25 Besançon	15 546,80 € TTC
	14/02/06	Lot 7 : Traitement d'air	GRANDGUILLAUME 25 Besançon	78 616,06 € TTC
École Régionale des Beaux-Arts - Reprise des bétons de façade	14/02/06		CABAUD 25 Besançon	105 599,52 € TTC

Objet du marché	Date du marché		Titulaire du marché (nom - code postal - localité)	Montant du marché en précisant HT ou TTC (mini-maxi si marché à bons de commande)
Kursaal - Remplacement des châssis de désefumage	27/06/06		AMS 21 Ouges	45 029,57 € TTC

Le Conseil Municipal est appelé à en prendre acte.

«**M. LE MAIRE** : Vous avez le bilan justement des décisions prises. Je crois que les choses sont très claires. Il n'y a pas beaucoup de collectivités dans le monde qui sont surveillées comme les collectivités territoriales en France et c'est très bien».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, prend acte de ce bilan.

Récépissé préfectoral du 21 septembre 2006.